

La faiblesse relative de la ressource en eau dans les pays du bassin méditerranéen peut-elle être génératrice de tensions entre Etats voire de conflits.

Mémoire de géopolitique

Cdt :Abdelkrim SADOK (Algérie)

Dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique et environnement »

Directeur : Jaques SIRONNEAU

Avril 2001

1. Sujet : « La faiblesse relative de la ressource en eau dans les pays du bassin méditerranéen peut-elle être génératrice de tensions entre Etats voire de conflits ».

2. Cdt. Abdelkrim Sadok : armée de terre de l'Algérie.

3. 28.03.2001

4. Division B, groupe.B3

5. Mémoire de géopolitique

6. Les grandes lignes :

Les ressources en Eau dans les pays méditerranéens sont soumises à de fortes pressions croissantes, dues essentiellement à l'excessive irrigation et à l'augmentation démographique ; principalement dans les pays du Sud..

Situation de pénurie, de stress hydrique et de conflits sont représentées à travers l'ensemble du bassin des pays méditerranéens, et ce à cause de la rareté et une inégale répartition de ces ressources ; qui peuvent à tout moment générer à des affrontements meurtriers.

7. Mots clefs :

Ressources hydriques ; pays méditerranéens ; nappes phréatiques ; conflits ; tensions ; gestion ; Eau.

La faiblesse relative de la ressource en eau dans les pays du bassin méditerranéen peut-elle être génératrice de tensions entre États voire de conflits.

Sommaire

Préambule

Introduction

1° -Aperçus historiques et géographiques des pays méditerranéens

2° -L'Eau enjeu géopolitique majeur en méditerranée

2.1 : en Europe du sud(rive Nord et Est de la méditerranée)

2.2 : au Proche et Moyen- Orient

2.3 : au Maghreb(Afrique du nord)

3° -Les remèdes qui s'imposent pour prévenir des dérives

3.1 : nécessité de gestion des demandes

3.2 : de nouvelles offres en perspective mais limitées

3.3 : les initiatives Internationales

Conclusions

Préambule :

Plus de 97% du volume d'eau mondial est salé, dans les océans. Sur les 2,5% d'eau non saline, seulement 3% sont directement disponibles, comme composants du cycle précipitations-évaporation, dans les rivières et les lacs. Le reste se trouve sous forme de glace, de neige éternelle et de sources souterraines fossiles. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) n'a plus aucun doute quant « au prochain conflit entre les besoins de l'humanité et les capacités d'approvisionnement du cycle de l'eau ». Les conséquences pour l'agriculture et les populations en seront tragiques.

Source de vie et de bienfaits, symbole de fécondité et de pureté, l'eau est aussi porteuse de craintes, de risques et de dangers et elle est objet de convoitises et de conflits. Ses multiples fonctions, aussi nécessaires les unes que les autres, font d'elle une ressource vitale dont l'homme a toujours essayé de réglementer l'usage et la gestion. Mais contrairement au droit applicable en temps de paix, comme en témoignent les us et coutumes des sociétés les plus anciennes ou encore les instruments juridiques internes et internationaux des temps modernes, le droit des conflits armés n'a consacré à l'eau expressément et tardivement que certaines dispositions.

Cela est moins un reproche qu'un constat et pourrait s'expliquer par le fait que l'eau est disponible en toutes circonstances. Abstraction faite des conséquences des catastrophes naturelles où l'eau peut être menaçante et menacée, certaines activités poursuivies par l'homme peuvent engendrer des effets néfastes et dommageables pour l'environnement et les moyens de survie des populations, dont l'eau est l'élément de base. Il suffit d'évoquer les effets de la pollution ou des conflits armés. L'expérience des guerres contemporaines nous apprend, hélas !, que la population civile et les biens de caractère civil sont exposés aux opérations militaires et que, dans certains cas, la soif peut se révéler plus meurtrière que les armes.

Seul le respect des règles universellement admises permettra d'y remédier. Ecartant d'emblée certaines considérations relevant du jus ad bellum (l'eau, source de conflit) ou se rapportant à des situations « hydro-conflictuelles ».

Introduction :

La Méditerranée est une mosaïque de régions, de communautés, de cultures et de croyances ne formant en aucune façon un ensemble géopolitique homogène. Elle rassemble aujourd'hui 21 nations et représente une trentaine de traditions socioculturelles ou religieuses. Avec sa vingtaine de langues diverses et ses particularismes parfois exacerbés elle constitue en fait un véritable puzzle de sous ensembles. Ceux-ci étant rattachés à des zones plus vastes comme l'Europe, l'Afrique, l'Asie, les Balkans, c'est-à-dire à des civilisations que, depuis la chute de l'empire Romain, l'histoire n'a guère cessé d'opposer.

Les pays méditerranéens ont une longue expérience de l'aménagement et de la gestion de l'eau car ils ont en commun l'expérience de sa rareté. La ressource en eau est devenue un des facteurs limitant du développement conduisant à une recherche constante d'une meilleure valorisation.

En climat méditerranéen, l'agriculture intensive doit être irriguée. La demande en eau pour l'irrigation continue de croître rapidement du fait des politiques volontaires conduite par les Etats pour développer le monde rural, freiner l'exode vers les grandes villes et pour assurer la sécurité alimentaire de leurs pays, ou du fait des agriculteurs eux-mêmes pour accroître leur revenu et leur sécurité.

Dans la région méditerranéenne ,les aspects quantitatifs de la gestion de l'eau restent essentiels. Ils doivent être abordés d'abord sous l'angle de la gestion de la demande en eau.L'accroissement nécessaire de la productivité agricole peut seulement être obtenue par une utilisation plus efficiente d'une ressource en eau souvent insuffisante.

La nécessaire durabilité socio-économique conduit maintenant à rechercher un équilibre entre l'initiative publique et l'implication des usagers qui assure à la fois la qualité du service rendu et la reconnaissance de la valeur économique de l'eau. Le rôle des autorités dans la gestion s'oriente vers la garantie de la transparence et de l'équité.

Compte tenu de la rareté de l'eau dans les pays méditerranéens, une attention toute particulière doit être apportée à la réutilisation des eaux de faible qualité.

Le développement de ces techniques nécessite une analyse précise des conditions de gestion pour garantir les populations contre les risques sanitaires et environnementaux. Dans certaines conditions, l'eau saumâtre de drainage peut être également réutilisée. Ce sont là des champs importants pour la recherche.

Les expériences très riches qui ressortent des communications présentées ont conduit l'atelier à formuler des recommandations synthétiques pour promouvoir une gestion de l'eau durable pour l'agriculture irriguée dans un cadre économique et institutionnel en évolution rapide. Forts de l'histoire de leurs agricultures irriguées, les pays méditerranéens peuvent inventer un modèle de gestion de l'eau original fondé à la fois sur une bonne valorisation de l'eau et sur un partage équitable pour assurer le développement des régions rurales.

L'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau est désormais une question cruciale à laquelle tous les pays méditerranéens doivent se confronter pour réaliser la sécurité alimentaire, sauvegarder la santé de la population, aboutir à un développement économique et social durable.

1°- Aperçus historiques et géographiques

1.2 Histoire :

La « Méditerranée Carrefour » est sans doute l'une des représentations les plus puissantes attachées à cet espace. S'il n'est pas question ici de nier une évidence géographique- convergence de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique- il convient toutefois de s'interroger sur une vision par trop consensuelle et idéalisante de la méditerranée, qui tend à gommer une réalité historique, culturelle et économique beaucoup plus contrastée.

La Méditerranée fut en effet incontestablement un espace d'échange ; elle fut aussi- une zone de rivalités, de tensions et de conflits. Commençons déjà à nous intéresser aux noms.

« Bahr Al Qûlzûm », puis « Bahr- Al- Rum » « Mer des Byzantins », « Bahr- Al- Abiadh-El- Moutawassit » : aujourd'hui la Méditerranée a été diversement nommée par les historiens et géographes Arabes, tel AL KINDI qui en a établi les premières vraies dimensions en la nommant pour sa part : Bahr-Al- Maghrib, Al Shami...

Elle est d'autre part signalée dans le Coran LV-19 : AL- RAHMAN :

« Il a donné libre cours aux deux mers pour se » rencontrer, il y a entre elles une barrière qu'elles ne « dépassent pas ».

« De ces 2 mers sortent la perle et le corail... ».

Un autre Verset XXI-27 :LUQMAN :

« Quand bien même les Arbres se changeraient en calames et que la Mer transformée en encre serait grossie des sept autres mers, cela ne suffirait pas pour épuiser la parole de Dieu ! ».

Quelques que soient ces dénominations, il ne s'agit jamais cependant de désigner la Méditerranée comme une mer de paix et de tranquillité : le Bassin Méditerranéen, berceau de toutes les civilisations et des trois grandes religions révélées, lieu privilégié de tous les échanges et de tous les concepts demeure sans doute un lien entre les civilisations florissantes de la région ; son histoire n'a pourtant jamais cessé d'être conflictuelle.

Après les Phéniciens, les Grecs et les Romains, c'est Byzance, Damas, les dynasties Ottomans, enfin l'Europe moderne(Espagne, France) qui voulurent tour à tour imposer la notion de « mer commune », à défaut de « mare nostrum », placée sous une même emprise.

1.2- Géographie :

1.2.1-Le climat : On connaît les caractéristiques du climat méditerranéen : des hivers doux et des étés chauds et secs. Toutefois, les deux rives ne sont pas soumises aux mêmes rigueurs climatiques, et il faut tenir compte des microclimats, qui sont notamment fonction du relief et des vents.

Certaines années connaissent des froids intenses(en 1956 le gel tua les oliviers en Provence) ou une pluviométrie abondante.

Là comme ailleurs, les extrêmes se font particulièrement remarquer, comme la proximité du désert sur les rives africaine et asiatique.

1.2.2- Le relief : L'une des caractéristiques physiques communes au pourtour méditerranéen c'est la présence de la montagne. Elle est présente partout sauf de la Tunisie à l'Egypte, un espace d'ailleurs sous influence directe du désert.

Une montagne qui a dicté ses contraintes aux hommes (climat, végétations et communications) et qui a largement contribué à façonner les caractères : les peuples des montagnes, réputés pour leur rusticité, sont d'un naturel sectaire et méfiant. C'est en leur sein que s'est développé l'esprit clanique, à l'origine des sanglantes et perpétuelles vendettas.

Les zones montagneuses, restées à l'écart des grands courants de civilisation, ont souvent joué le rôle d'espace refuge pour les minorités persécutées.

1.2.3- La végétation : Une végétation généralement pauvre (le maquis et la garrigue), même s'il faut là aussi souligner une réelle diversité et parfois une certaine luxuriance (pins, chênes, peupliers, cèdres).

L'olivier et la vigne sont certainement les meilleurs représentants de cette végétation. Cultivé en Grèce dès la préhistoire, l'olivier suivit le chemin de la colonisation, vers l'Italie, l'Espagne et la Provence, ou encore la Syrie .

Dans l'imaginaire méditerranéen (et plus généralement pour une bonne partie de l'humanité) l'olivier renvoie à deux images fortes : la paix et l'espoir. C'est d'abord Noé qui, à la fin du Déluge, envoie une colombe qui revient avec un rameau d'olivier ; c'est aussi l'olivier sacré de l'acropole d'Athènes, brûlé par les Perses, et d'où jaillit une nouvelle pose...

L'olivier est à ce point le symbole de la méditerranée, que certains considèrent volontiers que la limite de l'espace méditerranéen correspond à la limite de la culture de l'olivier.

Nota : parmi les innombrables conséquences de la pauvreté des sols on citera :

- la rareté des terres arables, qui a provoqué très tôt des conflits pour le contrôle des rares plaines ou oasis (les « greniers »), ainsi que le mouvement migratoire, à l'origine de l'expansion coloniale, notamment chez les grecs,

conjointement aux entreprises de défrichement et d'assainissement des espaces insalubres (les paluds).

- la rareté des forêts de grandes futaies, qui a contrarié l'industrie navale et la constitution de flottes puissantes.
(la Bible fait mention de la vente par les phéniciens de bois de cèdre aux Egyptiens et aux Hébreux).

2° - L'Eau enjeu géopolitique majeur en méditerranée :

Les problèmes d'eau sont en train de gagner la planète. Au XXIème siècle, l'eau va devenir une des causes principales des guerres du monde.

Plus l'eau devient rare, à cause de la pollution notamment, plus on va assister à des guerres d'eau. D'abord à l'intérieur des pays, entre les groupes sociaux- les habitants des villes et les agriculteurs, par exemple. Des guerres compétitives ensuite- entre les différentes compagnies des eaux. Enfin, des guerres entre Etats.

L'Eau constitue depuis l'antiquité un objectif, un enjeu et un outil dans le cadre de conflits politiques et militaires. Léonard de Vinci et Machiavel ont collaboré au détournement des eaux de l'Arno dans un conflit entre Florence et Prise au début du XVI siècle.

Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, on a recensé 30 conflits politiques ou militaires internationaux reliés à l'Eau. Lors de la guerre du Golf en 1991, plus de 40% des réserves d'eau du Koweït ont été contaminé de manière irréversible par des fuites de pétrole.

La prochaine grande guerre sera-t-elle celle de l'eau ? L'augmentation de la consommation et la dramatique réduction des réserves poussent les pays à repenser leurs richesses et leur développement à l'aune de « l'or bleu » qu'ils détiennent et à contractualiser le partage des fleuves au sein d'un grand marché. Déplorable manque d'imagination : la raréfaction de l'eau potable n'est nullement inexorable.

Un projet international pour le dessalement de la mer Méditerranée pourrait en outre être facteur de paix.

On peut comprendre les raisons de l'affirmation de Boutros Boutros-Ghali, Egyptien et ancien secrétaire général des Nations Unies qui, déjà en 1974 avait affirmé que la prochaine guerre mondiale, si elle avait lieu, serait due aux conflits pour l'eau.

Il s'agit cependant d'un « overstatement ».

L'idée selon laquelle l'eau doit être désormais considérée principalement comme un bien économique, une ressource monnayable et que, par conséquent, les lois du marché permettront de résoudre les problèmes de pénurie et de raréfaction, voire les guerres inter étatiques, est une idée fort simpliste.

Elle se base sur un choix de nature purement idéologique qui consiste à privilégier, parmi les multiples dimensions spécifiques de l'eau, la valeur relative à la dimension économique au détriment de toutes les autres valeurs.

Ce choix idéologique se fonde à son tour, sur l'affirmation du marché en tant que mécanisme principal, supérieur à toute autre mécanisme (la régulation politique, la coopération, la solidarité) pour l'allocation optimale des ressources matérielles et immatérielles disponibles et la redistribution la plus efficace de la richesse produite. On peut partager ou rejeter un tel choix idéologique.

Mais même les tenants de ce choix ne peuvent pas nier

(sauf par total aveuglement devant la réalité) qu'il n'y a pas dans l'écosystème Terre d'autre « source de vie » comme l'eau (mis à part l'air), et que l'eau est une « ressource » unique, particulière, de nature différente des autres ressources auxquelles les êtres humains doivent recourir pour satisfaire leurs besoins vitaux de base, individuels et collectifs. Son unicité est, entre autres facteurs, liée à son irremplaçabilité, à sa non substituabilité .

Le charbon peut être remplacé par le pétrole, le pétrole par l'énergie nucléaire, on peut substituer le riz au blé ou utiliser le train plutôt que l'avion. Mais on ne peut pas remplacer l'eau pour vivre .

Dans cette perspective, l'étude du troisième point du sujet traité, sera décomposée en trois sous régions.

2.1 L'Europe du sud :

S'agissant de cette région qu'est la rive Nord de la Méditerranée, regroupant des pays européens très développés et industrialisés, la plupart d'entre eux faisant partie de l'Union Européenne et membre de l'OTAN (Espagne, France, Grèce, Italie et le Portugal) ayant entrepris de larges investissements en vue de :

- **Dans un cadre local** : moderniser et développer l'irrigation ainsi que l'adduction d'eau potable, l'assainissement urbain et rural, l'aménagement et la protection des bassins pour réduire l'érosion, les inondations et l'envasement par l'amélioration de la collecte d'eau.
- **Dans un cadre régional**(européen) : la politique communautaire de l'eau est née, il y a une vingtaine d'années. Or, toutes les politiques nationales sont très anciennes et elles remontent souvent à plusieurs siècles.

Ces politiques nationales sont très intégrées aux autres politiques (agriculture, industrie, transports, énergie...) se sont historiquement construites petit à petit et elles ont eu à faire face à des problèmes successifs tout au long d'un passé plus ou moins récent.

Quelle place une politique communautaire de l'eau pouvait-elle trouver dans ces ensembles très complets et très sophistiqués, mis au point par les divers Etats membres, pour résoudre des problèmes très particuliers et très différents les uns des autres ?

Il aurait, sans doute, fallu se concentrer sur les véritables problèmes transfrontaliers liés à l'eau (bassin transfrontaliers, mers communes) en apportant de véritables solutions novatrices.

Au lieu de cela, bien des efforts ont été concentrés sur les approches « milieu » et « rejets » bien connues dans les diverses politiques nationales et utilisées conformément aux traditions locales, pour répondre à des problèmes à cette échelle.

Dans ce contexte, et dans la mesure où l'essentiel des problèmes liés à l'eau peuvent être traités au niveau local dans la limite du bassin hydrographique, c'est dans ce dernier, comme le prévoit la proposition de directive cadre, que doivent s'élaborer et mettre en œuvre les mesures visant à mieux utiliser à court, moyen et long terme le potentiel que forme l'ensemble du milieu naturel aquatique.

Ceci étant dans un contexte européen, dont la Turquie n'est pas membre, ce pourquoi, l'Europe se voit réticente quant à la candidature de cette dernière et ce pour de multiples raisons :

Le risque de voir un conflit armé entre la Turquie et la Grèce et parfois réel. Il a été effleuré, il y a presque vingt ans. La Grèce se sent menacée par la Turquie. Il y a là des racines très profondes remontant à l'histoire des deux pays. Les grecs pensent que les turcs sont des barbares venus de l'Asie centrale, donc qu'ils ne sont pas autochtones et que la menace barbare continue. Ainsi, nous avons le sentiment en Turquie que de l'autre côté de l'Égée le vieux bon sens n'existe pas toujours et, comme dans toute société se sentant menacée, il se pourrait que des occasions se présentent où celui qui se sent menacé puisse recourir à la force.

- Toute une série de conflits latents ou réels existe entre les deux pays, en commençant par la militarisation des îles, des eaux territoriales de l'Égée, du plateau continental et finalement du problème de Chypre. Le souci de sécurité est une peur turque réelle en face d'une peur irréaliste de la Grèce.
- Le deuxième risque, c'est la peur créée par l'intérêt excessif que l'Europe Occidentale montre à propos du problème du sud-est ou de la question kurde. Aux yeux des turcs, cet intérêt excessif dépasse le cadre d'une simple préoccupation relative aux droits de l'homme ou de respect de certaines normes : cela rappelle toujours aux Turcs la mémoire du traité de Sèvres. En effet, le traité de Sèvres voulait imposer à la Turquie la création d'un Kurdistan. Ce traité est resté lettre morte et a été remplacé par le traité de Lausanne. A cette époque, la Turquie avait le profond sentiment que l'Occident était justement en train de faire le dernier pas pour détruire ce qui était chers aux Turcs : une certaine unité culturelle ayant duré pendant sept ou huit siècles et dans laquelle se trouvaient des éléments arméniens, grecs, turcs et kurdes.

Cependant, la situation dans les Balkans après le déchirement de l'ex République Fédérale de la Yougoslavie et par conséquent l'émergence de nouvelles Républiques : Bosnie H, Croatie, Macédoine, Slovénie et la Serbie d'où leur nécessité en Eau (la Macédoine en étant enclavé) pour répondre aux besoins de leurs populations, promouvoir et développer l'agriculture et l'industrie, tout ceci ne pourra

se réaliser que si la région dépassera les tensions et conflits qu'elle a connu dans un passé très récent.

La charge cumulée des munitions employées par l'OTAN lors de la campagne de bombardements contre la RFY (pendant 78 jours) est estimée entre 22 000 et 79 000 tonnes. 78 sites industriels et 42 installations énergétiques ont été détruit ou endommagés par les bombardements et les frappes de missiles.

En raison de ces bombardements, les écosystèmes, les eaux de surface et souterraines, le sol et l'air des Balkans ont été soumis à des contaminations sans précédent, imputables à plus de 100 catégories de substances toxiques.

Etant donné que le territoire de la Yougoslavie a fait l'objet, de mars à mai 1999, d'intenses bombardements aériens et frappes de missiles, et qu'il a été fait largement usage d'ogives contenant de l'uranium appauvri, tout indique que ce pays va connaître une augmentation importante de la morbidité.

Le bombardement aérien de l'usine de voitures Zastava a causé l'écoulement de plusieurs tonnes de pyralène dans la rivière Velika Morava.

Le pyralène est une substance très cancérigène, qui peut être dangereuse même à de faibles concentrations. Il convient de noter que la Morava est l'un des principaux affluents du Danube, qui approvisionne en eau potable plus de dix millions d'habitants de différents pays.

La Serbie possède des nappes phréatiques d'importance européenne ; leur contamination peut avoir des incidences négatives à de grandes distances du territoire yougoslave. La situation est d'autant plus grave que les capacités d'auto-épuration des eaux souterraines sont nettement inférieures à celles des cours d'eau.

Compte tenu de l'intensité, de la diversité et des caractéristiques particulières et des conséquences de l'opération militaire pour l'environnement, et eu égard aux effets à long terme de facteurs négatifs (notamment chimiques) qui empêchent le retour à un statu quo ante bellum environnemental, on ne saurait envisager d'effacer son impact sur l'environnement dans le territoire de Yougoslavie ; il ne peut s'agir que d'en restreindre et réduire les dommages directes et indirectes.

La dimension et la pérennité des atteintes à l'environnement nécessitent la mise en œuvre de mesures spéciales associées à des programmes d'observation et de réhabilitation de l'environnement, tant en Yougoslavie que dans les Etats voisins.

Ces mesures demanderont des moyens considérables. Pour des raisons objectives et au regard de la situation que connaît la région des Balkans aujourd'hui, aucune des Républiques de l'ex RFY ne pourra mettre en œuvre les mesures nécessaires et adéquates.

Ils n'ont ni les équipements, ni les capacités institutionnelles requises pour restreindre comme il le faudrait, les répercussions dévastatrices sur l'environnement et par voie de conséquence sur les ressources hydriques, dus au conflit militaire.

Les Balkans constituent une zone internationale caractérisée par des conflits ethniques et politiques. La région dépend de quelques affluents et cours d'eau pour son approvisionnement, quelques républiques se retrouvent totalement enclavées (Bosnie H, Macédoine), ce qui fait en sorte que l'Eau constitue un enjeu stratégique vital pour le développement économique et la survie même des Etats de la région. Cet enjeu a été au centre de plusieurs conflits depuis 40 ans.

2.2 Proche et Moyen- Orient :

Depuis la haute Antiquité, le Proche-Orient constitue le point de rupture de charge entre l'orient et l'Occident (où aboutit notamment la célèbre « route de la soie »). Marginalisée économiquement depuis l'ouverture des grandes voies maritimes, la région a connu en moins d'un siècle et demi cinq événements majeurs :

- Le percement du canal de Suez(en 1869),
- La montée en puissance du sentiment national arabe,
- La découverte et l'exploitation du pétrole,
- La création de l'Etat d'Israël,
- Le développement du radicalisme islamique.

On peut, sans trop schématiser, dire que toute la problématique proche- et moyen-orientale s'articule sur ces événements majeurs.

De ce point de vue la zone du Proche- Orient apparaît comme une bombe à retardement bien que l'importance géostratégique de l'Eau soit ici relativement ancienne. Dans cette région la bataille de l'eau prend une dimension particulière car elle est intimement imbriquée au conflit israélo- arabe, le débat actuel étant alors le suivant : l'Eau est- elle une cause de guerre ou un vecteur de coopération et à terme de paix ?

Au Moyen- Orient, l'eau représente un enjeu primordial. Le problème affecte tous les pays de la région sans exception, même si les situations diffèrent d'un cas à un autre. Les 2/3 des pays arabes disposent de moins de 1000 m³ d'eau par habitant et par an, ce qui est considéré comme le seuil de pénurie.

Les tensions s'aggravent, d'autant plus que les frontières sont pour la plupart contestées et que les fleuves les plus importants traversent successivement plusieurs pays.

Aujourd'hui, déclarations et publications alarmistes se succèdent depuis la fin des années 1980, en provenance des Etats-Unis, d'Israël, et maintenant des pays arabes, et relayées par les médias. Il y va de l'avenir de la région de trouver en urgence des solutions.

A présent, abordant les enjeux proprement parlé de l'Eau dans la région.

Le proche- Orient est une région aride qui se situe dans « la ceinture de la soif ».

Les situations des pays et même à l'intérieur de ces derniers

(ex : dualisme soudanais entre un Nord sec et un Sud davantage humide)

sont hétérogène, les régions montagneuses et côtières étant les plus favorisées.

Les sources hydrauliques ressortent de deux natures : les fleuves et les nappes phréatiques.

a- Au niveau des fleuves, trois ensembles majeurs structurent la région :

- **Le bassin du Nil** : troisième fleuve mondial, arrose neuf pays riverains : Zaïre, Burundi, Rwanda, Tanzanie, Kenya, Ouganda, Ethiopie, Soudan, Egypte.
- **Le Tigre et l'Euphrate** : arrose la Turquie , la Syrie et l'Iraq. Le long de la frontière Iraq/ Iran, ces deux fleuves ne forment qu'un seul : « Chatt El Arab »
- **Le Jourdain** : occupe une position centrale, arrose la Syrie, le Liban, Israël et la Jordanie.
- Et dans une moindre mesure : Le Litanié :fleuve du Liban Sud, région frontalière avec la Syrie et Israël.

Les sources de ces ensembles ne se situent pas dans des Etats arabes ce qui constitue un premier enjeu à savoir la question de la sécurité hydraulique des Etats arabes qui sont de fait dépendants de l'extérieur.

L'eau, en effet, en tant que moteur principal du développement, a alimenté des situations de compétitions entre les pays de l'aire qui ont explosé avec la naissance de l'Etat d'Israël et avec la pression toujours plus forte sur les ressources qui s'est

créée à la suite de l'émigration juive en Palestine. Le contrôle des cours d'eau est devenu, donc, un objectif stratégique fondamental pour Israël car, autant la guerre des six jours en 1967- avec l'occupation des hauteurs du Golan et de la Cisjordanie- que l'occupation du Liban méridional en 1982, ont eu comme objectif prioritaire d'accéder aux principaux affluents du Jourdain et d'assurer là sur ces ressources hydriques considérées comme indispensable pour le développement économique du pays.

b- les nappes phréatiques :

la différence de nature potentielle entre les nappes est importante notamment si elles sont renouvelables ou non. Il faut noter que le forage de l'eau constitue la première production minière en volume des pays du Proche et Moyen- Orient. Une telle utilisation des eaux souterraines posent des problèmes en termes de salinité, de pollution et également d'épuisement.

Si dans les années 70, la distinction s'opérait entre ceux qui avaient du pétrole et ceux qui en étaient dépourvus ; les années 90 voient apparaître une nouvelle dichotomie basée sur la possession ou non de ressources hydriques qui montrent un reversement de l'ordre de priorités.

L'eau , dans l'histoire récente du Moyen- Orient, n'est pas apparue comme étant la cause univoque et directe de quelconque conflit ayant intéressé le Moyen- Orient, mais c'est en réalité l'un des facteurs qui ont profondément influencé la confrontation à l'intérieur de l'aire.

Cependant, le problème hydrique ne peut être encadré dans une politique exclusivement économique, en raison de la signification politique et idéologique que l'eau a durant toute l'histoire au Moyen- Orient.

A ce propos, on peut parler du concept israélien de « frontière », entendu comme défense des limites nationales et comme valorisation des aires marginales et désertiques, mises progressivement en culture pour absorber les vagues migratoires successives. La politique agressive conduite par Israël pour le contrôle des ressources hydriques a représenté, non seulement une bataille économique entreprise pour assurer une pré-condition indispensable pour le développement du pays- mais aussi une bataille idéologique, visant à la création « de l'homme idéal » qui dans l'optique sioniste était celui qui travaillait la terre, en tant qu' expression tangible d'un enracinement sur le territoire.

A présent, essayons de voir les fleuves cités ci-dessus, représentant des frontières avec les Etats de la région, pouvant être générateurs de tensions voir de conflits.

Le bassin du Nil :

« En 2050, un milliard d'habitants autour du bassin du Nil » titrait, en mars 1998, le quotidien économique « Financial Times » dans ces colonnes consacrées à l'actualité internationale. Un titre choc pour une réalité plus que préoccupante.

Objet de tous les mythes, vénéré en son temps, le Nil fait aujourd'hui peur à la communauté internationale. Long de 6750 kilomètres, arrosant un dixième du continent africain, le Nil traverse pas moins de 9 pays riverains, de l'Egypte jusqu'au Soudan.

Le partage de l'eau dans cette région du monde est une condition préalable à la stabilité et à la paix entre les Etats riverains.

En 1970 est inauguré le barrage d'Assouan qui permet enfin à l'Egypte de « dompter les eaux du Nil » et d'atténuer les menaces de sécheresse. Evitant la famine et progression du désert, profitable au développement agricole et touristique ainsi qu'à l'approvisionnement en électricité du pays, le bilan du barrage n'en n'est pas moins mitigé : en effet défertilisation, appauvrissement des sols, pollution et salinité croissantes, eaux stagnantes relativisent ce bilan.

Le Nil est d'une importance géopolitique majeure pour l'Egypte qui ne vit que par lui (Hérodote l'Egypte est un don du Nil). De ce fait, l'Egypte surveille ses voisins en particulier le Soudan et l'Ethiopie.

- Le Soudan se trouvant en amont de l'Egypte inquiète celle-ci car elle est potentiellement victime d'un chantage de l'eau par Khartoum. Cependant, pour l'instant l'actuelle crise qui sévit au sud du pays, avantage énormément l'Egypte. Le conflit soudanais est lui-même marqué par l'enjeu de l'eau : Christian CHESNOT, dans son livre « Comprendre le Moyen-Orient » parle d'hydropolitique du drame soudanais. La guerre civile qui ensanglante le pays depuis 1983, opposant le Nord au Sud, n'a permis aucun aménagement de ce potentiel et en particulier a stoppé la réalisation d'un canal qui aurait du approvisionner le Nord en eau. Cette inertie en matière d'aménagement hydraulique sert les intérêts de l'Egypte dont les quotas en eau pourrait être affecté si le Soudan entreprenait des aménagements.

- L’Ethiopie représente une menace importante pour l’Egypte, en effet 85% des ressources de l’Egypte proviennent du Nil Bleu qui prend sa source en Ethiopie .

Un accord fut conclu entre le Soudan et l’Egypte en 1959, autorisant ainsi cette dernière à puiser 55,5 milliards de m³ sur un potentiel annuel d’eau estimé à 84 milliards de m³(18,5 M/m³ pour le Soudan et le reste pour l’Ethiopie)

Dans l’Ouest et le Sud de l’Egypte, le gouvernement a développé le projet de la Nouvelle Vallée qui s’inscrit dans la volonté de faire reculer le désert s’appuyant sur quelques oasis. Outre le développement agricole, des objectifs politiques peuvent être distingués : d’une part des objectifs de politique interne à savoir la sédentarisation des populations et la lutte contre la menace islamiste par un développement économique et le désengorgement des villes (nouvelle ruralité sur la base des jeunes diplômés des villes). D’autre part des objectifs stratégiques et militaires c’est à dire un meilleur contrôle de ces régions désertes et des frontières avec le Tchad, le Soudan et la Libye (Khartoum étant accusé de faire parvenir des armes aux islamistes par le Sud).

« Le canal de la paix ». En 1979, A.El.Sadate proposait de construire un canal qui irait jusqu’à alimenter Israël. En passant par le Sinaï. Moubarak a repris ce projet mais sans la dimension israélienne. Il faut ici noter l’intérêt stratégique du Sinaï dont le prolongement est la bande de Gaza.

Par ailleurs, les autorités éthiopiennes s’opposent à la réalisation de ce projet. Reflétant l’ambition hydrostratégique de l’Egypte moderne, ce projet de conquête du désert consiste à construire un canal de 223 millions de dollars pour détourner l’eau du Nil dans le désert occidental égyptien.

Alors que l’Egypte cherche encore les financements nécessaires, l’Ethiopie affiche sa volonté de nuire à ce projet de main basse sur l’eau du Nil Bleu, et ce par un éventuel aménagement .

Confronté à la nécessité de la reconstruction de son économie après la guerre civile et à une augmentation très rapide de sa population, l’Ethiopie, encouragé par l’entretien de bonnes relations avec Israël rejette les clauses du traité égypto-soudanais dont elle n’est pas partie prenante. Ses plans de développements économique prévoient la construction de près de 36 barrages ; ce qui inquiète considérablement le Caire.

En 1985, M. Boutros Ghali, alors ministre égyptien des affaires étrangères, lançait cet avertissement : « la prochaine guerre dans notre région sera due aux eaux du Nil, et non à la politique ». La vie égyptienne repose sur l'eau du Nil. Mais les sources de cette eau vitale se trouvent en Ouganda, en Tanzanie, au Kenya, au Zaïre, au Burundi, au Rwanda et surtout en Ethiopie. Dans les cinquante prochaines années, tous les pays du bassin du Nil vont voir tripler leur population.

Si des barrages étaient construits sans négociation préalable, l'Egypte, pays le plus développé du bassin, en souffrirait. Aussi a-t-elle montré des signes nets d'agressivité dès que le Soudan et l'Ethiopie ont laissé paraître un tel souhait.

Voilà donc de ce qui est du Nil, qui se présente comme un « terrain miné », où les dérapages entre les armées des pays riverains menacent à longueur d'année de se télescoper...

Le Tigre et l'Euphrate :

L'autre enjeu majeur de l'eau au Moyen – Orient est celle opposant la Turquie à la Syrie et à l'Irak, à propos des eaux de l'Euphrate. Si la Syrie a été la première à vouloir contrôler le débit de l'Euphrate pour mieux en exploiter les eaux, construisant en 1974 un barrage à Tabqa qui faillit être l'objet d'un conflit avec l'Irak ; la Turquie aménage, depuis 1980, de nombreux barrages et ouvrages de dérivation, pour développer l'Est de son territoire. Ces barrages réduisent les débits en aval, donc vers la Syrie et l'Irak.

Or la Syrie dépend de l'Euphrate pour plus de 60% de ses besoins en hydroélectricité. Néanmoins, Ankara non seulement ne respecte pas l'accord de débit minimal signé entre les deux pays, mais les turcs viennent de mettre en route le GAP(Great Anatolien Project) projet d'Anatolie du Sud, qui vise à réaménager le cours supérieur de l'Euphrate, ce qui pourrait encore modifier la quantité et la qualité de l'eau de l'Euphrate disponible en aval.

De même, pour comprendre les tensions actuelles à propos du partage des eaux de l'Euphrate, est-il nécessaire de revenir aux dernières décennies :

Depuis 1964 , la Turquie propose à la Syrie un accord sur tous les cours d'eau commun aux deux Etats, en particulier sur l'Oronte : qui est partagé entre les deux

pays ainsi que le Liban ; que la Syrie contrôle depuis la fin de la guerre civile en 1982. Avec le Nahr al- Kébir; partagé avec le Liban, ses affluents apportent à la Syrie 430 millions de m³ d 'eau ;ce qui ne couvre même pas la plaine du Ghab qui en retire 630 millions ; alors que son débit à la frontière turque se situe aux environs de 170 millions. Il reçoit alors les eaux du Afrin(230 millions de m³) qui prend sa source en Turquie mais traverse un coin de Syrie.

La situation est tendue en raison du projet syrien de construire un barrage sur le Afrin et un autre à Krémich(près de Hama) sur l'Oronte, ce qui réduirait l'approvisionnement de la population d'Alexandrette où une large revendication des syriens est entamée à cause du Sandjak d'Alexandrette.

Ainsi la Turquie cumule l'avantage de contrôler les sources de l'Euphrate et du Tigre et d'être une puissance démographique et militaire au Moyen- Orient. Si bien que les commissions bi- ou trilatérales qui se succèdent depuis vingt ans entre Ankara, Damas et Bagdad se soldent le plus souvent par des échecs et sont suivies de mesures unilatérales prises par les dirigeants turcs.

Le tableau, aussi difficile qu'il paraisse à négocier, ne s'arrête pas là.

Comme il a été précédemment cité ; la Turquie a lancé un important projet de développement (le GAP) sur les deux fleuves du Tigre et de l'Euphrate dont elle contrôle le cours supérieur.

En effet le (Great Anatolien Project) doit, selon les vœux des autorités turques, transformer radicalement l'agriculture du Sud-Est de la Turquie.

Dans le cadre de la renaissance du Sud-Est anatolien, dont la population est majoritairement kurde, 22 barrages et 17 centrales hydroélectriques seront construit sur l'Euphrate et le Tigre. L'objectif poursuivi par les autorités étant de parvenir à irriguer 1,7 millions d'hectares. Selon M. Oclay Unver, président du GAP, l'ensemble du projet sera achevé vers 2010-2015 et aura coûté 32 milliards de dollars.

Cependant, les objectifs des autorités ne sont pas seulement économiques, mais également politiques.

- C'est mieux contrôler les frontières avec la Syrie.
- Mieux encadrer les populations locales et leurs velléités d'autonomie.
- Avoir un moyen de pression, un « pouvoir de l'incident technique »sur la Syrie accusée de soutenir le PKK.

Dans cette zone, l'arme de l'eau peut se révéler d'autant plus inquiétante que l'achèvement du GAP, d'ici à 2010 ; elle entraînera de graves conséquences pour la Syrie (le débit annuel à la frontière qui est de 30 milliards de m³ par an, devrait chuter de moitié), et surtout pour l'Irak qui verrait son contingent réduit des deux tiers. A cela s'ajoute, selon des experts indépendants, la détérioration de la qualité de l'eau due à l'utilisation massive de pesticides et d'engrais pour le développement agricole du Sud- Est anatolien.

En touchant la Syrie mais aussi l'Irak, les ambitions d'Ankara ont une dimension politique. La supériorité de la Turquie et sa capacité à réguler le débit des deux fleuves suscitent des craintes dans ces pays, d'autant plus qu'aucun traité de partage des eaux n'a été signé. Par ailleurs la menace n'est pas seulement en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs, car la pollution en amont de l'eau par la Turquie se fait tellement ressentir comme il vient d'être décrit ci-dessus.

Dans son livre La bataille de l'eau au Proche- Orient, Christian Chesnot, montre, au delà de l'importance stratégique du contrôle de l'eau dans cette zone, dans quelle mesure un partage équitable des ressources hydrauliques peut être un facteur de paix. La paix et le règlement de la question de l'eau ne saurait être dissociés comme par ailleurs le souligne le géographe Michel Foucher : « le partage des eaux sera un élément de tout règlement global ».

Le Jourdain :

Ligne de confrontation géostratégique entre Israéliens et Palestiniens, le Jourdain (avec le Yarmouk comme principal affluent) est le fleuve de tous les dangers.

Traversant quatre Etats de cette région (Israël, Jordanie, Liban et Syrie), l'eau du Jourdain suscite les convoitises et envenime le processus de paix au Proche- Orient.

Le contrôle de l'eau du Jourdain demeure, dans cette région, un moyen de pression dans les négociations de paix entre d'un côté, les Israéliens, et de l'autre, les Syriens, les Jordaniens et les Libanais.

En établissant une chronologie, M. Christian Chesnot montre que le Jourdain est une des causes principales du conflit en 1967. Dès 1953, Israël a l'ambition de détourner le fleuve afin de fleurir le désert ce qui soulève même les critiques des USA au delà des pays arabes.

Le Litani :

Représente avec ses affluents un triple intérêt pour le Liban : au niveau de l'approvisionnement en eau, de l'irrigation mais aussi de la production d'électricité. Cependant souffrant d'une instabilité chronique en particulier depuis 1967, la région n'a pu mettre à profit cette ressource, qui du point de vue du droit international est une voie d'eau strictement libanaise. En effet, le Liban Sud a toujours fait l'objet de prétentions israéliennes et depuis 1967 est un terrain privilégié de l'affrontement entre Israël et les forces qui lui sont hostiles :

- 1967 : le Liban Sud devient « base arrière des combattants palestiniens »
- 1977 : le Liban est déclaré par Israël « espace vital »
- 1978 : opération « Litani »
- 1982 : intervention militaire au nom de la sécurité
- depuis opposition d'Israël avec les mouvements de résistance islamiste(Hezbollah).

Selon M.Christian Chesnot, l'enjeu hydraulique ne peut être séparé des opérations de sécurité de la part d'Israël : le contrôle du Litani et de ses affluents permettrait un appoint en eau appréciable pour Israël. L'opposition d'Israël de se retirer du Liban ne peut s'expliquer sans cette dimension.

Après ce bref rappel historique des deux importants fleuves de la région et de leur importance vitale et géostratégique dans la région, voyons, donc quelle est la situation hydrique des pays riverains de ces deux affluents et les tensions dues à leur exploitation.

La Jordanie : elle présente une situation particulièrement défavorable en termes de dotations des ressources, puisque 88% du territoire national est désertique ou steppique et seulement un pourcentage minimum, égal à 1/10 de l'aire totale reçoit un niveau de précipitation de 200 mm par an.

Le débit du Jourdain qui peut être mis en valeur par le pays est limité, car l'exploitation massive par Israël des eaux du lac de Tibériade fait en sorte que le débit de sortie du fleuve soit extrêmement limité et surtout fortement salé et tel qu'il ne peut pas être utilisé en agriculture.

Le Yarmouk, au contraire, représente la source principale des ressources hydriques, même si l'exploitation par Israël et par la Syrie a énormément augmenté dans les dernières années à la suite des projets lancés par ces pays. Le prélèvement jordanien du Yarmouk ne dépasse pas, donc, 120 millions de m³ par an.

L'un des éléments de faiblesse de la situation hydrique jordanienne est dû au fait que le pays manque de points de stockage, indispensables pendant l'hiver et qu'il a subi pendant les années quatre-vingts les contrecoups liés aux sécheresses périodiques, lesquels ont affecté le bassin et ont porté le débit du Yarmouk à 380 millions de m³ à peine.

La Jordanie est classé parmi les pays de ce que les experts appellent une situation de « stress hydrique » et ce d'autant plus qu'elle doit faire face à une forte croissance démographique et économique.

Seule une perspective régionale pourrait apporter une certaine sécurité hydraulique :

- Soit vers Israël pour un partage des eaux.
- Soit vers la Turquie avec le projet « Aqueduc de la paix ».
- Soit la solution d'un dessalement régional, cependant, la Jordanie à elle seule ne peut le mener financièrement.

Mais ces trois solutions sont marquées par de fortes contingences politiques qui de façon plus large montrent la dépendance de la Jordanie vis à vis de l'extérieur.

Israël : en 1948, Israël contrôlait la source du Dan ; en 1967, il s'est emparé de celle du Baniyas et du Jourdain; en 1976, des sources du Hasbani ; et depuis 1982, il occupe une position stratégique du cours du Litani.

Pour Israël, les eaux de la vallée du Jourdain représentent bel et bien une ressource stratégique vitale(80% des ressources en eau d'Israël se situe hors des frontières d'avant 1967) ;il représente le 1/3 environ de la demande hydrique globale d'Israël. A la fin de la guerre des six jours, première guerre de l'eau, Israël est maître des eaux du Jourdain ; l'accès à cet eau, s'est avéré pour les acteurs de la région une question de survie et de sécurité.

En outre, l'Etat hébreu, en dehors du Jourdain, contrôle les ressources hydrauliques du Golan syrien, de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza. La Cisjordanie représente 90% des ressources en eau d'Israël. L'occupation de ces territoires, notamment par la colonisation juive reçoit deux interprétations :

*soit on considère l'eau comme une motivation majeure voire la principale.

*soit on l'écarte des enjeux déterminants.

Le plateau du Golan présente également un intérêt hydrostratégique puisqu'il compte pour 22% de l'approvisionnement israélien. Or pour bien des observateurs, la justification du maintien d'Israël dans cette région n'est plus dictée par son importance stratégique militaire mais pour l'Eau.

L'Etat sioniste utilise 540 m³ d'eau par habitant, soit cinq fois plus que ses voisins.

75% de cette eau est utilisée par le secteur agricole. Les ressources souterraines sont très importantes ; elles représentent les 3/5 du potentiel renouvelable.

En faisant, en effet, une évaluation globale des ressources disponibles, on peut dire qu'environ les 2/3 de l'eau consommée par Israël annuellement viennent des territoires occupés et que 40 installations hydrauliques israéliennes sont localisées en dehors des frontières précédentes à 1967.

Néanmoins, Israël souffre de plus en plus d'un déséquilibre structurel entre son « capital » en eau limité et sa consommation en très forte croissance, compte tenu de son rythme démographique et le développement économique.

Depuis 1967, Israël a élaboré une législation rigoureuse limitant le droit des populations arabes(Druzes du Golan et Palestiniens de la rive Occidentale) d'utiliser l'eau des territoires occupés(interdiction de creuser des puits). Depuis cette date, l'eau y est d'ailleurs déclarée « ressource stratégique sous contrôle militaire ».

M. Jacques Sironneau, géostratège français et auteur du livre sur la question : «l'Eau, nouvel enjeu stratégique mondial" , affirme, qu'à chaque fois qu'il y a eu des conquêtes israéliennes, c'était pour gagner un espace territorial et en même temps gagner une frontière hydraulique.

La Syrie : elle considère que l'eau comme la terre du Golan lui appartient.

En effet, près de 40% de l'eau israélienne proviennent de la Cisjordanie et du Golan, dont 1/3 du seul Golan. L'eau du plateau du Golan se déverse dans le lac de Tibériade, qui constitue la plus grande réserve pour Israël.

Pour la Syrie , la maîtrise des eaux du Jourdain revêt également une dimension géostratégique primordiale pour conjurer la pénurie d'eau douce dans le pays.

Faire progresser les connaissances scientifiques autour de la question de l'eau n'est pas suffisant, car ici intervient un facteur essentiel : dans un contexte compétitif,

voire conflictuel, comme celui de la région, « la guerre de l'eau » dont sont friands les hebdomadaires, se déroule d'abord sur le plan de l'information où elle prend les formes les plus sophistiquées.

Car il ne s'agit pas seulement de la transmission d'informations imprécises ou fantaisistes ; chaque protagoniste cherche à composer un corpus qui conforte ses thèses et appuie ses prétentions. C'est le cas de la Syrie, qui refuse de publier les données hydriques sur son sol. Or, dans un contexte mondial de raréfaction des ressources et de pression démographique, il serait surprenant que des pays, comme la Syrie, participent à des études et la communication d'informations concernant l'eau par pur intérêt scientifique.

Avec la Syrie, la position israélienne apparaît beaucoup plus vulnérable.

Le Golan syrien fournit 770 millions de m³ d'eau par an à Israël, soit un tiers de consommation annuelle. Sur cette question de la « fontaine » du Golan, deux conceptions opposent radicalement Israéliens et Syriens.

Les premiers justifient leur accès à cette ressource en arguant d'un droit d'usage, droit qu'ils ont cependant acquis par la force en annexant illégalement le Golan.

De leur côté, les Syriens s'appuient dans les négociations avec Israël sur une doctrine de souveraineté nationale classique.

Comme le note un journaliste arabe, « pour des raisons nationalistes, idéologiques et historiques ; la Syrie n'est pas prête à accepter moins que ce qu'elle avait obtenu A. El. Sadate, c'est à dire la paix en échange des territoires.

Bref, l'eau comme la terre du Golan appartenant à la Syrie, c'est à elle et à elle seule que revient le droit de déterminer son usage.

Le Liban : lorsqu'on a l'intention d'écrire sur un sujet aussi complexe et crucial que l'approvisionnement en eau du Liban, et surtout qu'on tente de le faire dans un contexte régional élargi, il faut aborder le sujet avec précaution.

Il est nécessaire de faire abstraction du chaos politique qui a paralysé le pays ces dernières années, dont on entrevoit seulement la fin, et d'aborder le sujet comme si la période plus stable des années 1950 et 1960 durait encore. Il faut également reconnaître qu'avant la rupture causée par la guerre civile et l'invasion israélienne, les ressources hydrologiques du Liban avaient été planifiées et aménagées par des

professionnels compétents et de haut niveau. Mais voici que le Liban revient à une certaine stabilité qui se fait ressentir par des besoins intérieurs et extérieurs en Eau. Il va donc falloir faire de nouveaux efforts pour gérer le précieux approvisionnement en eau du pays .

On estime que le volume total d'eau de surface et des eaux souterraines consommé annuellement au Liban juste avant la guerre civile(1975) était d'environ 854 millions m³, soit 23% des réserves disponibles du pays. D'autres informations évaluent le total des précipitations au Liban à 9.200 millions m³, dont 4.324(47%) seraient perdus par évaporation tandis que l'autre est sous forme d'eau en surface ou infiltrée.

Le Litani et les autres affluents, représente un débit de 32 à 36% des eaux en surface et infiltrés au Liban, par conséquent cela relate le triple intérêt pour le pays, à savoir :

- L'approvisionnement en eau.
- L'irrigation.
- La production en électricité.

Cependant, souffrant d'une instabilité chronique en particulier depuis 1967, la région n'a pu mettre à profit cette ressource, qui du point de vue du droit international est une voie d'eau strictement libanaise. En effet le Liban Sud a toujours fait l'objet de prétentions israéliennes et depuis 1967 est un terrain privilégié de l'affrontement entre Israël et les forces qui lui sont hostiles.

2.3 Le Maghreb :

Situé à l'écart des grands fleuves allochtones et des châteaux d'eau, tout en étant lui aussi soumis à des précipitations faibles et irrégulièrement réparties, il ne peut compter que sur ses propres forces, si nécessaire par delà les frontières, pour garantir au plus grand nombre un bien être minimal.

Avec quelques 650 m³ d'eau par habitant pour l'année 1995, les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) ont déjà franchi le seuil des 1000 m³, où se produisent des pénuries d'eau. Situation qui va largement empirer à l'avenir puisque, du seul fait du quasi doublement de la population, les ressources renouvelables disponibles par habitant vont diminuer d'ici l'an 2025 de plus de moitié par rapport à celles de 1980 ;

elles se situeront alors en deçà du seuil où se produisent des pénuries véritablement critiques dans certaines régions(500 m3).

Très probablement, la situation hydrique du Maghreb sera alors plus tendue qu'elle ne l'est aujourd'hui en Israël. Jouera en effet en ce sens une double concentration :

- concentration de la demande sur le littoral méditerranéen, résultant de celle de la population et des terres cultivables.
- Concentration de l'allocation de la ressource en eau vers le milieu rural.

Le Maghreb consacrant déjà plus de 80% de ses prélèvements d'eau à un secteur agricole qui satisfait pourtant de moins en moins les besoins des populations.

Constat qui risque alors de faire de l'eau un facteur profondément déstabilisant pour des pays qui n'ont pas les moyens de puiser ailleurs la précieuse ressource.

Constat qui hypothèque aussi très largement l'équilibre économique et social de la région.

Compte tenu de la demande, la pression exercée sur les ressources renouvelables en eau s'aggravera nettement dans les prochaines années, et attentera doublement à la sécurité des approvisionnements. Sur le plan qualitatif ; la mise en regard des besoins d'investissements en eau et de l'état de finance des pays du Maghreb conduit à prévoir un tel recul des efforts d'assainissement, au profit de la production d'eau. Dans le même temps, il faudra aussi compter sur une régression de l'auto-épuration des eaux du Maghreb.

Aussi, vue la faible marge de manœuvre des Etats du Maghreb pour tenter d'enrayer l'ampleur de ces deux phénomènes, il faut s'attendre pour les prochaines années à une vulnérabilité accrue aux sécheresses de tous les secteurs utilisateurs de l'eau, les progrès en matière de régularisation étant en partie neutralisés par l'envasement des réservoirs . Ce à quoi devrait se conjuguer une délocalisation probable de certaines activités pour s'adapter aux nouvelles structures de l'offre d'approvisionnement, ce qui devrait se traduire encore par une littoralisation accrue.

Vu ce hiatus entre rareté de la ressource et ampleur de la demande, les politiques hydrauliques du Maghreb devraient au moins conjuguer une politique incitant à une rationalisation de la consommation, et un entretien du potentiel existant dans des conditions d'exploitabilité et d'utilité maximale, ce dont ces pays sont encore loin.

En toute hypothèse, en effet, et quel que soit le niveau de satisfaction des besoins en eau du Maghreb, la difficulté majeure à laquelle seront confrontés à l'avenir les pays du Maghreb consiste dans le passage « de l'eau du Ciel à l'eau de l'Etat », de la manne naturelle au bien périssable.

Passé encore sous silence parce qu'il paraît aujourd'hui moins aigu qu'au Proche- Orient et au Moyen- Orient, le problème de l'eau au Maghreb recèle incontestablement un potentiel déstabilisant par ricochet. Il n'en n'est pas moins certain qu'elle deviendra, en outre, un facteur supplémentaire de limitation des capacités d'investissement dans des secteurs d'activité plus productifs.

A la différence des pays du Proche et Moyen- Orient, ceux du Maghreb ne disposent pas de voisins mieux dotés qu'eux en ressources en eau. Si une « guerre de l'eau » semble donc exclue, une désorganisation accrue de ces pays, par combinaison du manque d'eau, du manque de biens alimentaires et de l'absence d'investissement suffisant dans les secteurs productifs de devises, pèsera d'autant plus sur la stabilité sociale interne.

3°- Les remèdes qui s'imposent pour prévenir les dérives :

Plusieurs rapports publiés récemment, qui portent sur l'approvisionnement et les besoins en eau, diffèrent quant à la méthodologie et dans une certaine mesure, aux conclusions ; mais ils conviennent tous d'une chose : c'est en Méditerranée Orientale que l'écart entre l'approvisionnement et les besoins en eau atteint le plus rapidement des proportions alarmantes.

3.1 Nécessité de gestion des demandes :

Le chapitre XVIII de l'Agenda MED 21, lecture méditerranéenne de l'Agenda 21 issu de la CNUED, rappelle entre autres, qu'à l'échelle de l'ensemble des pays du bassin méditerranéen, il est nécessaire « que des études approfondies de perspectives anticipent sur l'évolution à moyen et long terme des pays souffrant déjà de pénuries

d'eau préoccupantes et recommandent les solutions les plus aptes à atténuer leurs effets ».

La gestion de la demande en eau est d'abord recherchée au niveau national par des schémas d'aménagement tenant compte de l'interaction avec l'évolution des marchés agricoles et l'ouverture sur l'économie mondiale. Au niveau des systèmes irrigués, des économies d'eau sont recherchés grâce à des techniques innovantes permettant la flexibilité dans la distribution et l'équité dans le partage de l'eau.

La gestion de l'eau étant au centre de tout développement durable lorsque les prélèvements approchent l'ordre de grandeur des ressources, c'est en connaissance de cause que la Commission Méditerranéenne du Développement Durable(CMDD) a consacré l'année 1997 à l'examen de ce thème sous l'angle de la gestion des demandes, parmi d'autres priorités qu'elle doit traiter à court terme.

« La gestion des demandes en eau permet d'escompter les progrès les plus significatifs des politiques de l'eau dans le bassin Méditerranéen. Pour la CMDD, la régulation des demandes en eau constitue un objectif politique prioritaire. »

Dans la plupart des pays méditerranéen, les prélèvements en eau approchent l'ordre de grandeur des ressources mobilisables.

Les pénuries d'eau conjoncturelles ou structurelles déjà perceptibles sont appelés à s'étendre et à s'aggraver dans les prochaines décennies. Ces pénuries sont imputables à la forte croissance des demandes en eau.

Des demandes fortes et en croissance :

Globalement, quelques 280 km³ d'eau seraient utilisés annuellement(en 1990) dans l'ensemble de la région, dont 99% fournis par des ressources naturelles. Les disparités entre pays sont fortes : les quantités d'eau utilisés par habitant varient de 100 m³/an(Malte) à plus de 1000m³(Egypte).

Les pays ,les moins utilisateurs par tête, du fait surtout de la carence de l'offre, sont, après Malte, les Territoires Palestiniens et l'Algérie, avec moins de 200m³/an. Les pays européens utilisent tous plus de 600 ou 700 m³/an par tête.

Les demandes ont globalement augmenté de 60% au cours du dernier quart de siècle. Au rythme prévisible de la croissance démographique, pratiquement aucun pays du Sud ne disposera, en 2025, de ressources supérieures aux 500m³ par habitant et par an en moyenne considérés comme minimum vital.

L'accroissement de l'offre, qui a constitué la réponse traditionnelle à ces situations, atteint aujourd'hui ses limites.

Des ressources en eau conventionnelles plafonnées :

Pour nombre de nappes souterraines intensivement exploitées, les productivités des puits de captage vont s'affaiblir et les coûts de production augmenter. D'autres nappes souterraines, en zone littoral, devront être abandonnées par suite des invasions d'eau de mer dues à des surexploitations.

Les ressources extérieures, importantes pour certains pays situés en aval dans les bassins fluviaux transfrontaliers ne sont pas immuables. Elles sont sujettes à réduction ou à dégradation de qualité du fait d'utilisations dans les pays en amont ; leur avenir est à l'évidence lié aux rapports de force et/ou aux volontés de coopération, de partage négocié et de gestion communautaire entre pays intéressés.

3.2 De nouvelles offres en perspective mais limitées :

Limités dans leur possibilité d'exploiter des ressources conventionnelles, de nombreux pays doivent développer de nouvelles sources d'approvisionnement :

- Principalement les productions d'eau non conventionnelles (réutilisation des eaux usées, dessalement de l'eau de mer ou saumâtre) dont le développement est amorcé dans quelques pays et est, d'ores et déjà, programmé dans le Sud.
- Secondairement des importations d'eau.

Les eaux usées traitées constitueront le premier et principal relais des ressources conventionnelles en particulier en Israël, Chypre, la Jordanie, en Egypte, en Tunisie, en Espagne. Mais la soudure entre eaux conventionnelles et eaux usées risque de ne pas se faire à temps dans plusieurs pays, entraînant une réduction brutale et peut-être prolongée de l'offre en eau .

Dans certains cas, des accroissements appréciables de ressources pourraient être obtenues par des importations permanentes d'eau, objets d'accords commerciaux. Opérés jusqu'à présent de manière temporaire, les transports d'eau permanents sont l'objet d'études ou de projets, dont certains pourraient être réalisés dans les décennies à venir : par voie maritime entre la Turquie et les pays du Levant (Israël, Gaza..) ; par aqueducs sous-marins entre l'Albanie et l'Italie du Sud ou entre la Sicile et Malte ; par voie terrestre entre le Liban et ses voisins ; entre la France et l'Espagne(Catalogne). Un tel commerce international de l'eau matérialiserait une certaine péréquation de ressources entre pays méditerranéen exportateurs et importateurs.

Ainsi les perspectives de développement de nouvelles sources d'approvisionnement sont prometteuses mais resteront insuffisantes pour couvrir l'accroissement des demandes.

3.3-Les initiatives Internationales :

La communauté internationale a lancé plusieurs initiatives pour résoudre les problématiques de l'eau depuis 20 ans. Cette activité multilatérale s'est accélérée et approfondie au cours des années 1990 , permettant à la communauté internationale d'énoncer une série d'objectifs et de principes qui doivent assurer la cohésion des interventions dans le domaine de l'eau. On espère aussi que la coordination des initiatives dans le domaine de l'eau permettra d'engendrer des synergies qui permettront de faire face aux défis énoncés précédemment.

Parmi les principales initiatives qui ont été menées à l'échelle mondiale; on citera :

1. La décennie de l'eau potable et de l'assainissement(1980-1990) ; on citera parmi ses directives le paragraphe suivant :

« Tous les peuples, quels que soient leurs niveaux de développement et leurs conditions socio-économiques, ont le droit d'avoir accès à de l'eau potable dans des quantités et d'une qualité rencontrant leurs besoins essentiels ».

2. La conférence de Dublin , elle contenait quatre principes directeurs qui sont :

Principe 1 : L'eau douce ressource fragile et non renouvelable est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement.

Principe 2 : La gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons.

Principe 3 : Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.

Principe 4 : L'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique

3. Le sommet de Rio et Action 21, tenu en juin 1992 il en est dégagé les domaines d'activité suivant :

- Mise en valeur et gestion intégrée des ressources en eau.
- Bilan des ressources hydriques.
- Protection des ressources en eau.
- Approvisionnement en eau et assainissement(potable).
- L'eau et l'urbanisation durable.
- L'eau et la production vivrière et le développement rural durables.

4. La conférence de Paris, elle s'est tenue à Paris en mars 1998, à l'initiative de la France et de l'UNESCO. Elle a produit une déclaration ministérielle et un plan d'action en trois chapitres :

- Amélioration des connaissances sur les ressources en eau et leurs usages.
- Promotion du développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles.
- Définition de stratégies de gestion durable et identification des sources de financement.

En plus de ces initiatives internationales qui se sont tenues afin de définir et de régulariser les modes de gestion de l'eau, on inclura :

- Le conseil mondial de l'eau : il a été créé en 1996 et constitue un forum international indépendant traitant des problèmes et des politiques relatives à l'eau d'envergure mondiale.
- Le secrétariat international de l'eau : c'est une organisation non gouvernementale qui a été créée en 1991 afin de favoriser la mise en pratique des principes énoncés dans la charte de Montréal sur l'eau potable et l'assainissement.

Conclusion :

Le droit humanitaire vise à assurer les conditions minimales d'une vie normale des personnes qu'il est censé protéger. Le traitement humain est la base de cette « normalité », et la satisfaction des besoins élémentaires de l'homme en est l'expression concrète. Or qui dit besoins élémentaires dit l'Eau.

L'Eau, cette ressource, si évidente, si banale, est entrain de changer de nature du fait d'un risque de pénurie au XXI siècle en particulier dans certaines régions du monde. Tous les vingt ans, sous les effets cumulés de la croissance démographique, du développement agricole et de l'urbanisation galopante, les besoins mondiaux en eau doublent. De fait, la gestion de l'Eau devient de plus en plus problématique. 300 zones de conflit potentiels pour cause de fleuves transfrontaliers ou de nappes phréatiques communes ont été relevées.

Alors que les trente dernières années ont été celles du pétrole, les trente prochaines seront celles de l'eau. Selon le Plan Bleu, d'ici à 2025 l'accroissement de la consommation d'eau serait de 50% au Nord et de 400% au Sud et à l'Est qui connaissent déjà des déficits.

Elément stratégique, l'eau est depuis quelques années un objet de contestation et de tensions entre Etats.

Actuellement, la région où la tension est plus tendue c'est le Proche et Moyen-Orient.

Le plateau du Golan étant une véritable éponge, ce sont ces réserves en eau qui lui donnent son importance stratégique et en font un enjeu majeur pour tous les voisins de la Syrie.

Cette ressource qui n'est pas extensible, devient rare en raison de perturbations climatiques, et si elle risque de devenir encore plus rare, c'est en raison de la demande de plus en plus forte due à la croissance démographique, le développement agricole nécessitant une importante irrigation et enfin la dégradation des ressources existantes.

Dans ce contexte tendu, qu'est la faiblesse relative de l'eau dans les pays du bassin méditerranéen et son enjeu géopolitique qu'il représente, et suivant les différentes situations dont les pays de la région sont confrontés (pénurie ; stress ; conflit) d'où la nécessité impérieuse de trouver des solutions raisonnables qui seront à même de satisfaire sinon, de donner une belle image de cette Méditerranée.

Pour conclure, et pour le cas où l'on aurait trouvé trop pessimiste ce tour d'horizon, je voudrais rappeler que si la Méditerranée a toujours été une zone de confrontation, elle a été aussi une formidable accoucheuse de civilisations et demeure un carrefour d'échanges.

ANNEXE

1. Carte représentant le Jourdain et les pays riverains.
2. Carte représentant l'Euphrate et le Tigre.
3. Carte représentant le Nil et ses riverains.







Bibliographie

- La Méditerranée en tant que zone de conflit « Paul Balta »
 - Problématiques. Eau en Méditerranée : www.planbleu.org.
- Développement durable des bassins de la Méditerranée et de la Mer Noire :
www.seafrouit.org.
- Paix, stabilité démocratique et développement durable dans les bassins de la Méditerranée : <http://stars.coe.fr>.
 - Les enjeux mondiaux de l'eau : www.mri.gouv.qc.ca.
 - L'eau facteur de coopération israélo-arabe : www.monde.diplomatique.fr.
 - Mission d'information en Israël et dans les territoires Palestiniens : www.sénat.fr.
-
- L'eau au Moyen-Orient : enjeux et stratégies : www.medeab.be.
 - La bataille de l'eau au Proche-Orient « Christian Chesnot ».
 - L'eau au Maghreb et au Machrek : <http://medintelligence.free.fr>
 - Maghreb : le défi de la soif : <http://pédagogie.ac.aix.marseille.fr>.
 - Pour prévenir les crises de l'eau en Méditerranée : www.oieau.org.

Table des matières

- Préambule
- Introduction

1°-Aperçus historiques et géographiques des pays méditerranéens

- 1.1- Histoire
- 1.2- Géographie
 - 1.2.1- Le climat
 - 1.2.2- Le relief
 - 1.2.3- La végétation

2°-L'Eau enjeu géopolitique majeur en Méditerranée

- 2.1- L'Europe du Sud
- 2.2- Le Proche et Moyen-Orient
- 2.3- Le Maghreb

3°-Les remèdes qui s'imposent pour prévenir les dérives

- 3.1- Nécessité de gestion des demandes
- 3.2- De nouvelles offres en perspective mais limitées
- 3.3- Les initiatives internationales

- Conclusion
- Bibliographie

